



Dieudonné sera poursuivi pour avoir invité Faurisson sur scène

LEMONDE.FR avec AFP | 08.04.09 | 14h57 • Mis à jour le 08.04.09 | 15h20

Dieudonné a été renvoyé devant le tribunal correctionnel de Paris, mercredi 8 avril, pour "injures raciales" pour avoir remis, fin décembre sur la scène du Zénith, un "prix de l'infréquentabilité" à l'historien Robert Faurisson, condamné à plusieurs reprises pour ses thèses négationnistes. Le parquet de Paris avait ouvert une enquête préliminaire le 29 décembre, quelques jours à peine après que l'humoriste a accueilli l'historien sur la scène du Zénith.

Au terme de l'enquête, le parquet de Paris a "engagé des poursuites pénales à l'encontre de Dieudonné Mbala Mbala des chefs d'injures commises à l'encontre d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, en l'espèce des injures antisémites", explique une source judiciaire citée par l'AFP. Le procès aura lieu le 5 mai à 13 h 30, devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

Plusieurs municipalités, comme Besançon, Caen ou Belfort, ont récemment annulé des spectacles de l'humoriste, qui compte présenter en Ile-de-France, une liste "anti-sioniste" aux élections européennes en raison de ses provocations.